



L'ALARME SOCIALE !

Un courrier Recommandé avec AR a été adressé par notre Direction à un agent de la TG lui signifiant un refus partiel à une demande de congés de détente. Cette décision a été prise et transmise à l'agent après que celui-ci ait régulièrement quitté le service, ayant fait, auparavant et en son temps, sa demande.

La démarche exceptionnelle du TPG vise en réalité à rattraper l'erreur de son Directeur qui a omis de viser la demande de l'agent et de l'informer de sa décision avant la fin de son service. Malgré son refus hors délai, le TPG demande à l'agent de se mettre en conformité avec sa décision soit en reprenant le travail, soit en transmettant un arrêt de maladie (? ?).

La situation statutaire de l'agent devenant périlleuse du fait qu'il ne se trouve pas à son domicile pour réceptionner le courrier implique que, la seule décision juste et de bon sens serait de le placer en congé de détente, la Direction assumant ainsi son erreur.

Toute autre attitude ne serait que l'affirmation de l'autoritarisme comme mode de gestion des personnels.

Les organisations syndicales FO et CGT :

- exigent que l'agent soit placé en congé de détente;**
- s'inquiètent de la dégradation des relations sociales entre une Direction habitée uniquement par la fusion et les objectifs et les personnels subissant suppressions d'emplois et restructurations;**
- dénoncent des comportements et des décisions répétés dont l'équité et la motivation professionnelle ne sont plus lisibles;**
- appellent en conséquence et pour la première depuis 1975 date de création de la Trésorerie Générale, les personnels à boycotter le pot du TPG du 7 janvier.**